

**Licence professionnelle
« « Accompagnant de personnes avec autisme et troubles apparentés »**

Charte pédagogique des stages

1. Présentation

Les stages occupent une place essentielle dans la formation des étudiants en licence professionnelle (LP). Pour valider la licence professionnelle, l'étudiant doit notamment avoir réalisé 500 heures de stage au cours de l'année universitaire.

Aussi, les professionnels-référents des lieux de stage qui accueillent les étudiants deviennent des partenaires fondamentaux dans le cursus universitaire des futurs diplômés, aux côtés des enseignants.

Le document présent a pour objectifs de préciser le projet pédagogique des stages, les engagements et les responsabilités de chacun des trois partenaires : professionnels référents – étudiants – enseignants de l'université impliqués dans cette activité.

2. Projet pédagogique du stage de LP

Le stage de LP est le stage obligatoire du cursus. Il a pour objectif principal de former les étudiants aux pratiques d'accompagnement de personnes présentant des troubles envahissants du développement ou apparentés. L'ensemble de ces pratiques, que l'étudiant doit progressivement s'approprier, s'appuie largement sur les recommandations de l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) éditée en janvier 2010 : « *Repères pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement* » disponible sur le site de l'ANESM : <http://www.anesm.sante.gouv.fr/>.

Six objectifs fondamentaux sont visés :

- 1) Connaissances générales : L'étudiant stagiaire doit pouvoir prendre connaissance du cadre institutionnel y compris dans ses aspects pratiques : historique de l'institution, organisation du travail et de l'équipe, fonctionnement général et administratif, etc. ;
- 2) Participation à l'institution et intégration dans l'équipe : Une participation active de l'étudiant stagiaire à la vie institutionnelle est également souhaitable : celle-ci peut s'appuyer sur sa présence à certaines réunions, synthèses, échanges, présentation de cas ou discussions d'équipe ;
- 3) Observation : L'étudiant stagiaire doit avoir l'occasion d'observer des situations cliniques particulières, des modalités d'évaluation, des modalités d'intervention ou d'accompagnement auprès des populations accueillies par l'institution ;
- 4) Pratique : Au fur et à mesure du déroulement du stage, l'étudiant stagiaire doit pouvoir assister le professionnel-référent (et éventuellement d'autres professionnels travaillant avec lui) dans une ou plusieurs de ses missions. Ces activités peuvent consister en :
 - a. Accompagnement psycho-éducatif de personnes avec TED
 - b. Participation aux réunions pluridisciplinaires
 - c. Participation à l'élaboration de programmes personnalisés psycho-éducatifs
 - d. Préparation et animation d'activités psycho-éducatives individuelles ou de groupe
 - e. Rédaction de comptes-rendus, construction et utilisation de grilles d'observation
 - f. Autres types d'interventions psycho-éducatives

Compte tenu des objectifs visés, les activités confiées à l'étudiant stagiaire sont laissées à l'appréciation du praticien-référent.

- 5) Identification du rôle de chaque professionnel de l'institution : Par le travail étroit de collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, le stagiaire doit pouvoir se représenter le métier de chacun et leur complémentarité au sein de la structure;
- 6) Réalisation d'une recherche clinique sur le lieu de stage : En LP, il est demandé aux étudiants de mener à bien une recherche qui donne lieu à la rédaction d'un mémoire (le « projet tuteuré »). Le mémoire est encadré à l'Université par un enseignant dirigeant la recherche. Ce mémoire peut porter - mais ce n'est pas obligatoire - sur une problématique clinique rencontrée sur le lieu de stage. *Si la recherche est effectuée sur le lieu de stage, il est nécessaire que l'institution ait été informée préalablement et ait donné son accord.* Dans ce cas, l'implication des praticiens-référents est précieuse : pour définir un thème utile à l'institution, pour faciliter le recueil de données cliniques, et pour veiller à la non-interférence entre les pratiques de stage et la mise en œuvre de la recherche. Comme toutes les activités réalisées par le stagiaire, la recherche de LP doit se faire dans le strict respect du code de déontologie et des principes éthiques s'appliquant à la recherche.

L'ensemble des activités du stagiaire se déroule sous la supervision du praticien-référent. Cette supervision peut prendre des formes différentes. Il est indispensable que des temps de rencontres soient régulièrement réservés à la discussion de l'expérience du stagiaire et des situations cliniques rencontrées.

3. Engagements mutuels

Pour soutenir cette démarche pédagogique, la Licence Professionnelle inclut un enseignement général portant sur la pathologie et les particularités des personnes avec autisme et troubles apparentés, les milieux professionnels, les techniques d'accompagnement et notamment un enseignement spécifique « supervision de stage » visant à élaborer les pratiques d'accompagnement et ce qui s'y rapporte.

Dans cet enseignement qui se déroule tout au long de l'année en petits groupes, les étudiants sont invités à réfléchir sur les situations rencontrées sur leur(s) lieu(x) de stage. De plus, l'insertion dans un groupe de supervision de stage constitue pour les étudiants l'occasion de partager leur expérience avec celle des autres, de dédramatiser certaines situations, d'y réfléchir, d'élaborer de nouvelles stratégies.

Dans le cadre de son stage, l'étudiant s'engage à respecter les règles d'éthique et de déontologie inhérentes à sa position au sein de l'institution qui sont notamment évoquées dans les recommandations de l'ANESM «*Repères pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement*». De même, les responsables pédagogiques de la Licence Professionnelle et les enseignants superviseurs de stage s'engagent à respecter les règles d'éthique et de déontologie (notamment, respect de la confidentialité).

Le praticien-référent s'engage à proposer des activités au stagiaire qui correspondent à son niveau de compétences et de formation, à l'encadrer dans leur accomplissement, à lui apporter un soutien et à favoriser son intégration dans l'institution. Il contribue autant que possible à la réalisation de sa recherche qu'il peut lui-même susciter. Il est invité à donner un retour d'information constructif et critique sur les activités réalisées par le stagiaire.

En fin de stage, l'étudiant fait un rapport de stage qu'il donne à lire initialement au praticien-référent avant de le déposer à l'université (loi août 2006 sur les stages d'entreprise).

4. Spécificités du stage / attentes particulières de l'institution
(A remplir par le praticien-référent)

--

5. Signatures

Fonction	Nom, Prénom	Institution	Date	Signature
Praticien-référent				
Enseignant-référent		Université Paris Cité		
Etudiant-stagiaire		Université Paris Cité		
Responsable des stages et de la Licence Professionnelle	Emilie CAPPE	Université Paris Cité		